

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202207/08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et
d'affichage : 04/07/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet à dix-huit heures et
quarante-cinq minutes

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 17

le Conseil Municipal légalement convoqué le 4 juillet 2022 s'est réuni
à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

PRESENTS : MMES et MM ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie,
LEBOUC Jacky, LOMBRICI Marie, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, MOULIN Delphine, ROBIN Murielle,
URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

ABSENTS ET EXCUSES :

M. LANDRY Jacques qui donne procuration à VIRIEUX Jean-François
M. LELASSEUX Patrick qui donne procuration à M. BRETEAU Franck
Mme ROPARS Martine qui donne procuration à M. ANNIC Régis
M. PRE Julien
M. LEFFRAY Stéphane

Mme HUBERT Florence est élue secrétaire de séance.

MODIFICATION D'UN POSTE D'AGENT D'ANIMATION

Mme Robin explique que pour faire face à l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant l'accueil
périscolaire pour l'année 2021-2022, un agent contractuel a dû être recruté. Les perspectives pour 2022-
2023 demeurent élevées. Toutefois, l'étudiante ayant assuré ce renfort ne sera pas disponible l'année
prochaine.

Par ailleurs, les perspectives d'augmentation du nombre de petites sections (30 à la rentrée 2022-2023 au
lieu de 16 en 2021-2022) conduisent à devoir renforcer le service cantine.

Pour répondre à ces enjeux, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le volume horaire de l'un
des postes d'agent d'animation qui n'intervient actuellement qu'à l'accueil du soir. Ce poste, qui était de
288h heures annuelles (soit 6.27 heures hebdomadaires), va être modifié pour passer à 936h annuelles (soit
20.39 heures hebdomadaires).

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU



Date de publication :

18 JUL 2022